

BVGer E-2667/2012 vom 23. Mai 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-05-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-2667_2012

FR: TAF E-2667/2012 du 23 mai 2012

IT: TAF E-2667/2012 del 23 maggio 2012

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La requête d'octroi de l'effet suspensif est sans objet.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé aux recourants, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. La juge unique : La greffière : Jenny de Coulon Scuntaro Astrid Dapples Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.